

Avis relatif à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires

Décision du directeur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Spécialité dénommée : AMCOFEN 12,5 MG/125 MG COMPRIME A CROQUER POUR CHIENS PESANT AU MOINS 5 KG, Comprimé à croquer

Titulaire : KRKA

Composition : Milbémycine oxime 12,5 mg - Excipient QSP 1 comprimé; Praziquantel 125 mg - Excipient QSP 1 comprimé

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/0086114 6/2019

Date de décision : 29/04/2019